

CONCOURS

Concrete in the future

En cette année très spéciale, le Groupement Belge du Béton - GBB a décidé d'adapter le concours destiné aux étudiants pour célébrer son anniversaire. En effet, le GBB fêtera la 40^{ème} édition de la journée du béton en 2020 ! Afin d'inclure les étudiants à la réussite de cette édition festive, ce concours sera couronné par un show en direct lors de la DIGITAL Concrete Day du 22 octobre 2020.

Pour qui ?

Etudiants inscrits dans un institut d'enseignement belge pour l'obtention d'un diplôme

- d'ingénieur civil des constructions ou d'ingénieur civil architecte
- d'ingénieur industriel en construction
- d'architecte
- d'ingénieur commercial
- d'études en communication

Prix

2 prix seront décernés : prix du jury et prix du public qui votera en direct dans l'émission du 22 octobre 2020. Il suffira de se connecter via un lien. Le GBB remettra 2 chèques de € 250,- chacun.

Thème

Votre vision futuriste du béton

Cette mission qui se veut extrêmement libre doit permettre aux étudiants d'explorer des voies non encore exploitées jusqu'à ce jour pour le futur du matériau béton.

Les projets doivent être envoyés au plus tard le mercredi 14 octobre 2020 à minuit. Film de maximum 2 minutes en format mp4 ou mov. A envoyer à p.hardy@gbb-bbg.be via mail ou wetransfer

Critères

Originalité, contenu, créativité, messages positifs, qualité des images, promotion du béton, caractère convaincant et compréhensible du message en fonction du concept, efficacité de la vidéo à faire passer son message

Art. 1

Le jury du GBB se réserve le droit de ne pas attribuer de prix lorsqu'il juge les clips présentés de qualité insuffisante ou ne répondant pas suffisamment aux différents critères de sélection. La décision du jury est irrévocable. Le GBB se réserve le droit, sans communication préalable, de modifier, de reporter ou d'annuler le concours ou une partie de celui-ci, d'adapter le règlement du concours, notamment en cas de force majeure ou pour des circonstances indépendantes de sa volonté, sans que cela donne lieu à une quelconque compensation ou intervention à l'égard des participants. Le GBB ne peut pas être tenu pour responsable à cet égard. En tout état de cause, le GBB se réserve le droit de reporter les dates du concours annoncées.

Art. 2

L'étudiant peut s'inscrire seul ou en équipe en envoyant préalablement un mail à p.hardy@gbb-bbg.be. Il n'y a pas de limite au nombre de participants ou au nombre d'équipes d'un même établissement scolaire. Les étudiants ne peuvent être membres que d'une seule équipe. Les participants au concours doivent être âgés de minimum 18 ans. Pour s'inscrire au concours, les participants doivent également être en mesure de fournir une preuve de leur identité et de leur âge.

Art. 3

Les clips peuvent être envoyés à p.hardy@gbb-bbg.be via mail ou wetransfer pour le mercredi 14 octobre 2020 à minuit au plus tard.

Art. 4

Les équipes nominées seront présentées virtuellement à l'occasion du Digital Concrete Day du 22 octobre 2020 et participeront au prix du public.

Art. 5

Le Groupement Belge du Béton se réserve le droit de publier les clips envoyés sur son site web en vue de promouvoir le matériau béton.

Art. 6

Préparer une vidéo sur le thème de la vision futuriste du béton. Cette vidéo sera de préférence en anglais, ou dans la langue maternelle (FR ou NL) avec des sous-titres en anglais.

Art. 7

Lors de la réalisation de leur vidéo, les équipes doivent respecter les mesures mises en place pour contenir le Covid-19.

Art. 8

Si le public choisit la même vidéo que le jury, l'équipe classée en deuxième position par le jury sera sélectionnée pour le prix du public.

Art. 9

Les présentations des équipes sélectionnées et toutes les vidéos envoyées sont susceptibles d'être publiées sur les sites web du GBB et éventuellement aussi sur ceux de leurs partenaires. Y seront précisés les noms des équipes ainsi que leur établissement scolaire. Les participants acceptent ces règles et autorisent la publication de leur présentation et de leur vidéo. Les images envoyées doivent être libres de droit.

Art. 10

Les présentations et les vidéos de chaque équipe participante seront conservées par le GBB et deviendront la propriété du GBB.

La participation à ce concours suppose l'acceptation de l'ensemble des règles susmentionnées par les équipes participantes.